



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E179606

VALABLE JUSQU'AU 21/06/2024

ÉDITÉ LE 12/07/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 18/12/2018

Forme juridique : SARLU

Capital : 1 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AGEN

Siret : 844 480 699 00017

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 00 008937

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD AM 145680189

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD AM 145680189

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : REGADE SARL

PETEFEYNE
2862, ROUTE DE LAUGNAC
47360 MADAILLAN

Téléphone : 05 53 66 40 96

Portable : 06 87 49 21 36

Site Internet :

E-mail : regade.jean-luc@orange.fr

Responsabilité légale :

REGADE JEAN-LUC GÉRANT

Fax :

Effectif moyen : 8

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	11/05/2023
5211 PROB	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	16/06/2022
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ²	22/06/2021
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	04/07/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
<input type="checkbox"/> Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	16/06/2022
<input type="checkbox"/> Chaudière bois	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Poêle ou insert bois	05/07/2022
<input type="checkbox"/> Pompe à chaleur : chauffage	04/07/2023
<input type="checkbox"/> Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE PAU
TECHNOPOLE HELIOPARC
2 AVENUE PIERRE ANGOT
CS 8011
64053 PAU CEDEX 09

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.